

Comptabilité générale

Les factures avec TVA

Ce cours vous est proposé par Céline AVERSENG, Maître de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Étude de cas

L'entreprise FALABELLA a effectué les opérations suivantes au cours du mois de janvier avec un de ses fournisseurs :

• 2 janvier	Facture A1 (marchandises) HT	10 000 €
• 5 janvier	Versement d'un acompte sur facture A3	4 500 €
• 12 janvier	Facture A2 (marchandises) HT	15 000 €
• 15 janvier	Paiement de la facture A1	
• 18 janvier	Versement d'un acompte sur facture A3	2 800 €
• 20 janvier	Facture A3 (matières premières) HT	25 600 €
• 22 janvier	Paiement de la facture A2	
• 25 janvier	Paiement de la facture A3	

Toutes les opérations sont données hors taxes.
Le taux de TVA applicable est le taux normal.

Consignes

Enregistrer ces factures dans le journal de l'entreprise FALABELLA.

Écritures Entreprise au

Éléments de correction

Journal de Falabella

	2 janvier			
607 Achats de marchandise		10 000,00		
44566 TVA déductible sur B&S		2 000,00		
401 Fournisseur			12 000,00	
Facture A1				
	5 janvier			
4091 Fournisseurs, avances et acomptes		4 500,00		
512 Banque			4 500,00	
Acompte sur Facture A3				
	12 janvier			
607 Achats de marchandise		15 000,00		
44566 TVA déductible sur B&S		3 000,00		
401 Fournisseur			18 000,00	
Facture A2				
	15 janvier			
401 Fournisseurs		12 000,00		
512 Banque			12 000,00	
Règlement Facture A1				
	18 janvier			
4091 Fournisseurs, avances et acomptes		2 800,00		
512 Banque			2 800,00	
Acompte sur Facture A3				
	20 janvier			
601 Achats de matières premières		25 600,00		
44566 TVA déductible sur B&S		5 120,60		
4091 Fournisseurs, avances et acomptes			2 800,00	
401 Fournisseur			27 920,00	
Facture A3				
	22 janvier			
401 Fournisseurs		18 000,00		
512 Banque			18 000,00	
Règlement Facture A2				

401 Fournisseurs 512 Banque <i>Règlement Facture A3</i>	25 janvier		27 920,00	27 920,00
---	------------	--	-----------	-----------

Références

Comment citer ce cours ?

Comptabilité générale, Céline Averseng, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.